

#Covid-19 :

Le fonds national de solidarité renforcé pour aider les petites entreprises

Face à la crise qui touche de plein fouet le secteur économique, l'Etat a mis en place le 25 mars dernier le [fonds national de solidarité](#), destiné aux petites entreprises les plus touchées par la crise : TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales de moins de 10 salariés qui subissent une interdiction d'accueil du public ou qui connaissent une perte de chiffre d'affaire d'au moins 50% suite à l'épidémie de COVID-19. Cette aide défiscalisée peut aller jusqu'à 1 500 € avec une aide complémentaire de 5 000 € pour les entreprises les plus en difficultés.

Le fonds a été reconduit, renforcé, et élargi au mois d'avril, afin de venir en soutien à la fois aux entreprises les plus en difficulté, et à celles qui au contraire se portaient bien juste avant la crise. L'enveloppe prévue pour le fonds a été relevée de 1 à 7 milliards d'euros, avec le concours des régions et des assureurs. Le fonds complète les autres mesures de soutien aux entreprises, au premier rang desquels l'activité partielle et les prêts garantis par l'Etat.

« Dès le début de la crise, le gouvernement s'est donné pour objectif d'apporter un soutien inédit à l'ensemble des acteurs économiques pour leur permettre de surmonter cette période et de pouvoir, le moment venu, reprendre leur activité dans les meilleures conditions possibles. L'accompagnement massif des entreprises permettra d'éviter les défaillances et de sauvegarder l'essentiel de notre tissu économique régional. » a déclaré **Josiane Chevalier**, préfète de la Région Grand Est.

Parce que la situation est sans précédent, la Région Grand Est a décidé de doubler sa contribution au fonds national de solidarité, portant ainsi son soutien à **33,4 millions d'euros**.

« Il est de notre devoir à tous, Etat, collectivités, citoyens, d'agir pour nous permettre de surmonter cette crise sans précédent. Le mot solidarité prend aujourd'hui tout son sens. En contribuant au fonds solidarité, nous renforçons notre engagement auprès des entreprises du Grand Est, forces vives de notre territoire. Notre région est en première ligne dans la bataille contre le Covid-19 et nous sommes sur tous les fronts pour y faire face et construire ensemble « l'après » », a déclaré **Jean Rottner**, Président de la Région Grand Est.

Cette décision renforce les nombreuses mesures d'urgences déjà déployées par l'État et la région Grand Est pour aider l'ensemble des entreprises, mais également les associations, les acteurs culturels et touristiques, les soignants, les sportifs, les habitants : demande d'activité partielle, report des créances fiscales et sociales, Fonds résistance, Prêt Rebond, Pacte de relocalisation, plateforme Plus Forts Grand Est, création d'une SEM pour s'approvisionner en tests sérologiques, etc.



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
GRAND EST



L'Europe s'invente chez nous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 20 avril 2020

Retrouvez l'ensemble de ces aides sur [le site de la Région Grand Est](#) et sur le site de la préfecture de région :

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Actualites/Coronavirus-l-Etat-et-la-Region-soutiennent-les-entreprises-impactees

Pour demander l'aide du fonds national de solidarité, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr

CONTACTS PRESSE

Préfecture région Grand Est
Aurélie Contrecivile
06 73 85 16 45
aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Région Grand Est
Isabelle Diller
06 19 49 28 89
Isabelle.diller@grandest.fr
presse@grandest.fr